

Première Synthèses Informations

LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES ET PERMANENCES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION : *un intermédiaire important pour les jeunes peu qualifiés*

Les institutions d'aide à la recherche d'emploi jouent un rôle d'autant plus important que le demandeur d'emploi est jeune et peu diplômé. Aux côtés de l'Anpe, le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (ML/PAIO) est un intermédiaire de poids pour les jeunes de faible niveau de formation : près de sept jeunes sans qualification sur dix s'y rendent lorsqu'ils recherchent pour la première fois un emploi et la plupart y reviennent par la suite.

Au-delà des services facilitant la recherche d'emploi de façon autonome (ateliers de recherche d'emploi, ateliers CV...), les missions locales et les PAIO ont un rôle direct d'orientation vers l'emploi et la formation. Près de 6 % des premiers emplois occupés par les jeunes de niveau inférieur au CAP-BEP ont été trouvés par l'intermédiaire des missions locales et PAIO, une proportion proche de celle de l'ANPE. Elles sont à l'origine de plus de la moitié des entrées en formation des jeunes sans qualification.



Chaque année, 900 000 jeunes, majoritairement peu ou pas qualifiés (1), se rendent dans une mission locale ou une permanence d'accueil, d'information et d'orientation. Ce réseau joue un rôle important pour les jeunes qui cherchent un emploi : 60 % des jeunes sortis du système scolaire avant 26 ans se sont en effet rendus dans une mission locale ou une PAIO durant leur première période de recherche d'emploi (encadré 1).

Ce réseau a été créé en 1981 afin de constituer un guichet unique pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il a vocation à résoudre les problèmes des jeunes dans leur globalité : emploi, formation, logement, santé. Il met en œuvre un accompagnement individualisé [1].

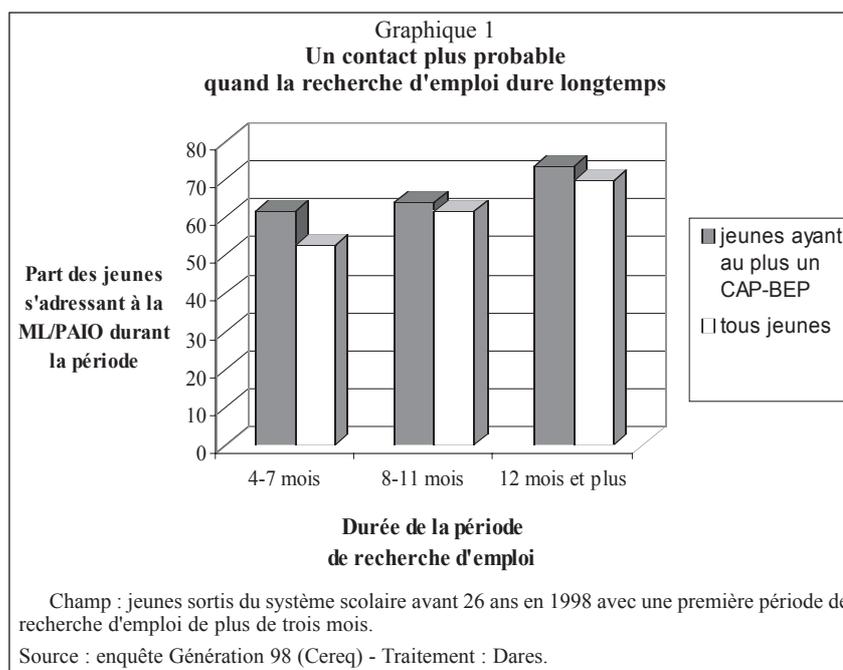
Sept jeunes peu ou pas qualifiés sur dix se sont rendus dans une ML/PAIO lors de leur première recherche d'emploi

Ce sont les jeunes les moins qualifiés qui contactent le plus fréquemment les missions locales et PAIO, au cours de leur première recherche d'emploi : 68 % des jeunes ayant au plus un CAP-BEP, 46 % des jeunes ayant suivi des études supérieures. Le réseau s'adresse en priorité aux jeunes présentant le plus de difficultés d'insertion [2].

Plus leur recherche d'emploi est longue, plus ils font appel au réseau : 70 % des jeunes dont la recherche d'emploi est supérieure à un an, 53 % de ceux dont la durée de recherche est comprise entre 4 et 7 mois (graphique 1).

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, les jeunes en contact avec les missions locales

(1) - Dans toute l'étude, les « jeunes sans qualification » désignent les jeunes sortant de scolarité avec un niveau inférieur au CAP-BEP (niveau VI et Vbis). Les « jeunes peu ou pas qualifiés » regroupent les jeunes ayant au plus le niveau V, soit le niveau CAP-BEP.



et PAIO sont plutôt moins âgés et ont eu davantage de difficultés scolaires : ils étaient plus souvent en retard à l'entrée en sixième et ont plus fréquemment arrêté l'école avant le niveau de formation souhaité (tableau 1).

Leurs parents occupent moins fréquemment un emploi et, lorsqu'ils travaillent ou ont travaillé, c'est davantage comme ouvriers ou employés que cadres. Ils sont également plus souvent issus

de l'immigration maghrébine (tableau 2).

À niveau de formation donné, les jeunes qui recherchent un emploi ont des profils voisins, qu'ils s'adressent ou non aux missions locales et aux PAIO. Toutefois, les jeunes femmes y recourent un peu plus. Ainsi, parmi les jeunes de niveau inférieur au baccalauréat, 71 % des femmes ont contacté une mission locale ou

Tableau 1
**Les jeunes s'adressant aux missions locales et PAIO :
davantage de difficultés scolaires**

	<i>En pourcentage</i>	
	Jeunes étant allés dans une ML/PAIO	Jeunes n'étant pas allés dans une ML/PAIO
Sexe		
Hommes	41,5	46,3
Femmes	58,5	53,7
Âge en 1998 (année de sortie du système scolaire)		
Moins de 18 ans	9,7	7,2
18-21 ans	66,1	57,2
22-25 ans	24,2	35,6
Niveau de formation de la classe de sortie		
Niveau VI et Vbis.....	15,3	10,5
Niveau V	37,5	27,6
Niveaux IV et plus	47,2	61,9
En retard à l'entrée en sixième	34,7	27,4
Raison(s) d'arrêt des études		
Lassé de faire des études	48,2	47,3
Raisons financières.....	24,7	21,4
Trouvé un emploi	13,9	17,7
A atteint le niveau de formation souhaité	33,3	42,0
A été refusé dans une formation supérieure.....	14,8	11,2

Champ : jeunes sortis du système scolaire avant 26 ans en 1998 avec une première période de recherche d'emploi de plus de trois mois.

Source : enquête Génération 98 (Cereq) - Traitement : Dares.

une PAIO, contre 64 % des hommes.

Les jeunes sont plus nombreux à effectuer des démarches de recherche d'emploi quand ils se rendent dans une mission locale ou une PAIO. Ils contactent plus souvent les employeurs, répondent à des offres d'emploi ou vont dans une agence d'intérim. Ils recourent plus fréquemment aux services des ASSEDIC (en charge de l'indemnisation) et de l'Anpe (en charge de la mise en relation avec des employeurs) : ainsi, durant leur première recherche d'emploi, 88 % des jeunes étaient inscrits aux ASSEDIC quand ils étaient passés par le réseau, contre 78 % de ceux qui n'y étaient pas passés. De même, 97 % avaient contacté l'Anpe, contre 83 % des jeunes qui n'étaient pas passés par le réseau des missions locales et PAIO. Pour les jeunes de niveau inférieur au bac, le recours aux ASSEDIC et à l'Anpe est également plus fréquent quand ils sont passés par le réseau même s'ils font moins de démarches (tableau 3).

Les jeunes qui contactent les missions locales et PAIO mobilisent vraisemblablement de façon plus intense l'ensemble des moyens de recherche d'emploi ; mais il est également possible que l'intensification des démarches soit la conséquence du suivi personnalisé mis en place par le

Tableau 2
**Qui sont les parents des jeunes
qui s'adressent aux missions locales et PAIO ?** *En pourcentage*

	Jeunes étant allés dans une ML/PAIO	Jeunes n'étant pas allés dans une ML/PAIO
Père au chômage (à la fin des études du jeune).....	5,4	3,5
Mère au foyer et n'ayant jamais travaillé (à la fin des études du jeune)	20,1	15,1
Dernière profession exercée par le père		
Cadre	9,9	16,6
Ouvrier.....	33,7	26,3
Dernière profession exercée par la mère		
Cadre	6,6	10,4
Employée	62,1	59,2
Pays de naissance du père		
France.....	76,7	81,7
Pays d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie)....	13,2	8,5
Pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal).....	4,0	5,0
Pays de naissance de la mère		
France.....	77,9	83,3
Pays d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie)....	12,5	7,7
Pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal).....	4,0	3,5

Champ : jeunes sortis du système scolaire avant 26 ans en 1998 avec une première période de recherche d'emploi de plus de trois mois.

Source : enquête Génération 98 (Cereq) - Traitement : Dares.

réseau pour faciliter l'insertion des jeunes.

Plus de trois quarts des jeunes en contact avec une mission locale ou PAIO au cours de leur première recherche d'emploi, les recontactent lors d'une deuxième période de recherche. Les jeunes de plus haut niveau de formation sont toutefois plus nombreux à abandonner le recours au réseau des missions locales et PAIO. Celles-ci répondent vraisemblablement moins à leurs besoins dans la durée : ces jeunes cumulent sans doute moins fréquemment les difficultés en matière de loge-

ment, santé et emploi et recherchent davantage une aide ponctuelle.

Durant les périodes de formation ou d'inactivité (due à une maternité, des problèmes de santé...), deux tiers des jeunes entreprennent des démarches. Ainsi, un tiers des jeunes se sont rendus dans une mission locale ou une PAIO durant leur première période d'inactivité et 40 % durant leur première période de formation. Les jeunes sont deux fois plus nombreux à se rendre dans une ML/PAIO durant leur formation lorsque celle-ci leur a été propo-

Tableau 3
**Des démarches plus fréquentes
pour les jeunes faiblement qualifiés s'adressant aux ML/PAIO** *En pourcentage*

Autres démarches réalisées par les jeunes	1ère période de recherche d'emploi de moins d'un an		1ère période de recherche d'emploi de plus d'un an	
	ayant été dans une mission locale ou une PAIO	n'ayant pas été dans une mission locale ou une PAIO	ayant été dans une mission locale ou une PAIO	n'ayant pas été dans une mission locale ou une PAIO
Est allé à l'Anpe	95,6	82,9	95,3	73,6
A fait une démarche auprès d'un employeur	75,5	59,3	71,6	46,4
A répondu à une offre d'emploi	64,1	47,9	62,0	41,7
A passé un entretien d'embauche	51,4	41,1	49,1	32,7
A été inscrit(e) dans une agence d'intérim	55,3	45,5	50,0	38,2
A postulé à un emploi-jeune	15,4	7,9	21,3	8,4
A passé un concours de la fonction publique	6,7	4,6	6,7	3,4

Champ : jeunes sortis du système scolaire avant 26 ans en 1998, de niveau VI, Vbis et V, étant allés dans une ML/PAIO durant leur première période de recherche d'emploi de plus de trois mois.

Source : enquête Génération 98 (Cereq) - Traitement : Dares.

Tableau 4
**Un tiers des emplois de jeunes peu qualifiés
 obtenus via les ML/PAIO sont des contrats aidés**

En pourcentage

Contrat de travail à l'embauche	Jeunes de niveau VI, Vbis et V			Tous jeunes		
	ML/PAIO à l'origine de l'embauche	ANPE à l'origine de l'embauche	Ensemble	ML/PAIO à l'origine de l'embauche	ANPE à l'origine de l'embauche	Ensemble
CDI	17,6	28,6	28,6	17,9	29,3	30,7
CDD.....	26,8	36,8	35,1	27,3	36,5	37,5
Intérimaire	11,9	7,7	15,2	16,1	6,5	13,0
Apprentissage et alternance.....	16,8	7,2	7,5	11,7	4,9	5,1
CES / CEC.....	15,5	9,1	3,1	11,2	4,8	1,5
Emploi jeune (CEJ).....	2,5	2,3	1,3	9,0	11,0	3,3
Autres	8,9	8,3	9,2	6,8	7,0	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : premier emploi des jeunes de moins de 26 ans en 1998.

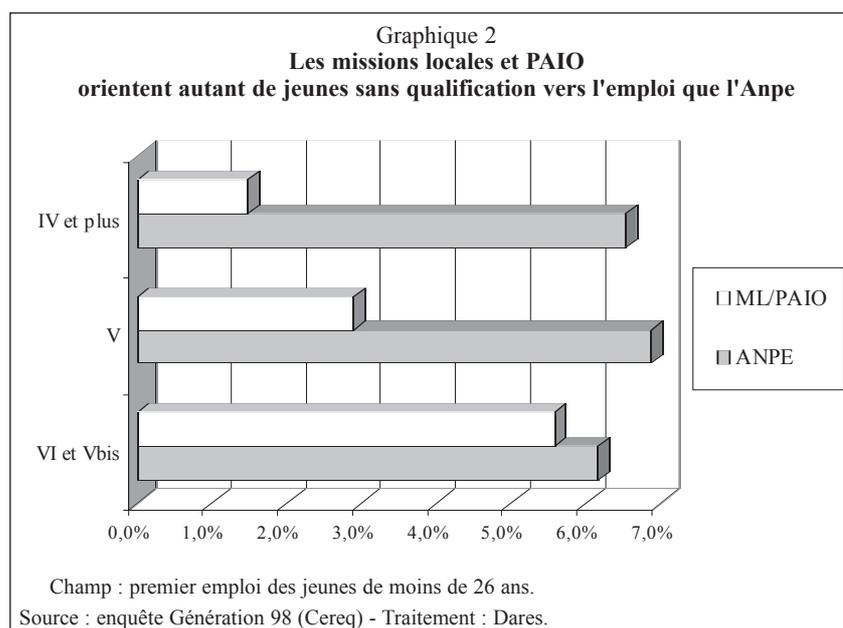
Source : enquête Génération 98 (Cereq) - Traitement : Dares.

sée par cet intermédiaire. Pour certains d'entre eux, l'entrée en formation s'inscrit vraisemblablement dans le cadre d'un suivi personnalisé, notamment dans le programme TRACE. Durant les périodes de formation, l'Anpe est mobilisée par un jeune sur deux. Moins d'un tiers a répondu à des petites annonces.

Un coup de pouce à l'embauche pour les jeunes peu qualifiés

94 % des jeunes ont accédé à un emploi dans les trois ans suivant leur sortie du système scolaire. Au-delà des services facilitant la recherche d'emploi de façon autonome (ateliers de recherche d'emploi, ateliers CV...), les missions locales et les PAIO apportent une aide directe à l'embauche, notamment pour les jeunes non qualifiés ou de faible niveau de formation. 6 % des premiers emplois occupés par les jeunes de niveau inférieur au CAP-BEP ont été trouvés par l'intermédiaire du réseau. Les actions de l'Anpe bénéficient, en revanche, davantage à des jeunes plus qualifiés (graphique 2).

Au total, plus de la moitié des emplois obtenus par l'intermédiaire des missions locales et PAIO ont bénéficié à des jeunes ayant au plus le niveau CAP-BEP, alors que ces derniers ne représen-



Encadré 1

LES CANAUX D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

La recherche d'emploi mobilise généralement trois grands types de canaux : les intermédiaires institutionnels (services publics et privés de placement : Anpe, agences d'intérim...), le réseau social qu'il soit personnel ou professionnel, les démarches autonomes (petites annonces, candidatures spontanées). Les démarches les plus fréquentes sont l'inscription à l'Anpe, la lecture des petites annonces, le recours aux relations personnelles [4] et les candidatures spontanées [5].

Ceux qui recourent le plus fréquemment aux institutions spécialisées dans l'insertion sont les moins diplômés, les chômeurs de longue durée et les RMistes [6 ; 7 ; 8].

La plupart des demandeurs d'emploi font appel à l'Anpe car l'agence est connue de tous et ses services sont peu coûteux. Ainsi, neuf jeunes sur dix s'y rendent lors de leur première recherche d'emploi [8]. L'intermédiation de l'agence permet notamment de compenser l'absence de réseau familial pour des jeunes qui appartiennent à des familles peu ancrées professionnellement [9].

tent qu'un tiers des jeunes embauchés.

Un tiers des jeunes embauchés par l'intermédiaire du réseau le

sont sur des contrats aidés des secteurs non marchand ou marchand. Les embauches en CDI ou CDD sont moins fréquentes que celles obtenues via l'Anpe : 18 %

de CDI et 27 % de CDD, contre 29 % et 37 % pour l'Anpe. Pour les jeunes faiblement qualifiés, l'embauche sous contrats aidés est plus fréquente (tableau 4). Les emplois jeunes constituent toutefois une exception : 80 % environ des jeunes embauchés ont en effet un niveau de formation supérieur ou égal au bac [3]. Les emplois trouvés par l'intermédiaire des missions locales et PAIO se trouvent davantage au sein des collectivités territoriales ou de certains services de l'État. Seuls trois quarts des employeurs appartiennent au secteur privé, contre 90 % pour les embauches obtenues sans l'aide d'intermédiaires institutionnels.

Toutefois, seuls 2 % des jeunes de moins de 26 ans ont trouvé un premier emploi par l'intermédiaire direct d'une mission locale ou d'une PAIO, et 6,7 % par l'Anpe. Les principaux modes de recrutement restent, sans conteste, les candidatures spontanées, l'activation de relations professionnelles antérieures et les relations personnelles [4].

Tableau 5
Une réorientation professionnelle
dans deux cas sur trois

Objectifs de la formation	En pourcentage	
	ML/PAIO à l'origine de la formation	Ensemble
Remise à niveau	34,8	26,6
Réorientation professionnelle	63,6	51,7
Apprendre un métier	52,9	53,8
Se perfectionner dans un métier	39,2	38,8
Acquérir un diplôme ou un titre professionnel	36,5	44,6

Champ : première formation proposée aux jeunes de moins de 26 ans de niveaux VI, Vbis et V en 1998.

Source : enquête Génération 98 (Cereq) - Traitement : Dares.

À l'origine de la moitié des entrées en formation des jeunes sans qualification

7 % des jeunes ont entrepris une formation de plus de trois mois dans les trois ans qui suivent leur sortie du système scolaire. Dans 28 % des cas, ils y ont été orientés par la mission locale ou la PAIO et dans 9 % par l'Anpe. Le réseau des missions locales et PAIO est à l'origine de plus de la moitié des entrées en formation des jeunes sans qualification et de plus de quatre entrées sur dix de jeunes de niveau CAP-BEP. Leur rôle devient plus marginal pour les niveaux supérieurs : une entrée

sur cinq pour les niveaux baccalauréat et moins d'une sur vingt au niveau des études supérieures.

Pour les jeunes peu ou pas qualifiés, les formations proposées sont davantage destinées à une remise à niveau ou une réorientation professionnelle. L'acquisition d'un diplôme ou d'un titre professionnel est moins souvent visée que dans l'ensemble des formations (tableau 5).

Stéphanie MAS,
(Dares).

Encadré 2

L'ENQUÊTE « GÉNÉRATION 98 »

Au printemps 2001, le Céreq a interrogé un échantillon de 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998, de tous niveaux et de toutes les spécialités de formation (742 000 jeunes sont sortis du système éducatif en 1998). L'enquête permet de rendre compte des parcours d'insertion professionnelle de ces jeunes au cours des trois années qui suivent leur sortie du système scolaire.

L'analyse menée ici se restreint aux jeunes de moins de 26 ans, dont la période de recherche d'emploi, de formation, ou d'inactivité a duré plus de trois mois. La restriction d'âge à moins de 26 ans s'explique par le fait que le réseau des missions locales et des PAIO n'a pas vocation à accueillir des personnes plus âgées. Seules les périodes de recherche d'emploi de plus de trois mois permettent de recueillir des informations sur les démarches réalisées. 18% des jeunes ont eu une deuxième période de recherche d'emploi de plus de trois mois durant les trois années suivant leur sortie du système scolaire.

La question relative à l'intermédiaire qui est à l'origine de l'orientation vers la formation n'est posée que pour les périodes de formation supérieures à trois mois. Elle est formulée de la façon suivante : « Comment avez-vous su qu'il y avait une embauche possible dans cette entreprise ? ». Les modalités sont : « 1. Par l'Anpe, 2. Par une mission locale, une PAIO, 3. Par l'APEC (cette modalité n'est proposée qu'aux jeunes titulaires d'au moins une licence), 4. Autres ». Cette question n'est pas posée aux personnes en situation d'intérim, d'aide familial et aux personnes à leur compte.

Le contact avec la mission locale ou la PAIO est mesuré à partir d'une question sur les démarches accomplies durant les périodes de non emploi (recherche d'emploi, formation, inactivité) : « Pendant cette période, avez-vous au moins une fois été dans une mission locale, une PAIO ? ». Les questions relatives aux autres démarches (Anpe, réponse à une offre d'emploi, inscription à une agence d'intérim, ...) sont de même type.

Cette question comporte plusieurs limites. D'une part, elle ne permet pas de mesurer l'intensité et le contenu des contacts durant la période de recherche d'emploi. Il est pourtant vraisemblable que les relations établies avec la mission locale soient, dans la pratique, différentes selon le niveau de formation du jeune. Alors que le contact avec la mission locale peut conduire à la mise en place d'un suivi personnalisé pour les jeunes les plus en difficulté, les jeunes de niveau supérieur y trouvent vraisemblablement une aide plus ponctuelle. D'autre part, il aurait été utile de disposer d'un calendrier permettant de dater les démarches successives, de façon à mieux isoler le rôle des missions locales et PAIO.

Pour en savoir plus

[1] Gelot D., Nivolle P. (dir) (2000), *Les intermédiaires des politiques publiques de l'emploi*, Cahier Travail et Emploi, La documentation française.

[2] Mas S. (2004), « L'activité du réseau des missions locales et PAIO en 2002 : près de 300 000 jeunes sans qualification reçus en entretien », *Premières Informations*, Dares, n°30.2, juin.

[3] Bellamy V., Sanchez R. (2003), « Aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes : les entrées dans le programme " Nouveaux services-emplois jeunes " et dans les dispositifs en alternance se sont nettement ralenties en 2001 », *Premières Synthèses*, Dares, n°08.2 , février.

[4] Lagarenne C., Marchal E. (1995), « Recrutements et recherche d'emploi », *La lettre*, n°38, juin, CEE.

[5] Simonin B. (2000), « Rechercher un emploi quand on est au chômage », *Premières Synthèses*, Dares, n°16.1, avril.

[6] Fougère D., Pradel J., Roger M., (1998), « The influence of public employment service on the search and on the probability of leaving unemployment », *Working paper*, CREST - INSEE (version de mai 2002).

[7] Rioux L. (2000), « Les allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé », *INSEE Première*, n°720, INSEE.

[8] CEREQ (2001), « Quand l' école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 », mars, CEREQ.

[9] Marry C. (1992), « Les jeunes et l'emploi : force et faiblesse des liens forts », in Coutrot L., Dubar C., *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, La Documentation française.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.